

avi-a_20220331_sage-garonne_aep-montech-ppve-autorisation-pompage.pdf

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] RE: AEP Montech - Dossier d'autorisation de prélèvement d'eau -
Demande d'avis Sage Garonne

Date :Thu, 31 Mar 2022 13:40:32 +0000

De :> cedric.TREGUER (par Internet) <cedric.TREGUER@smeag.fr>

Répondre à :cedric.TREGUER <cedric.TREGUER@smeag.fr>

Pour :vorlette.nuttinck@tarn-et-garonne.gouv.fr <vorlette.nuttinck@tarn-et-garonne.gouv.fr>

Copie à :Pape Youssou NDIONE <pape-youssou.ndione@smeag.fr>, SAGE Garonne <contact@sage-garonne.fr>, beatrice.cabot@tarn-et-garonne.gouv.fr <beatrice.cabot@tarn-et-garonne.gouv.fr>, 'WENDEL Séverine (Adjointe du SEB, cheffe du BPE) - DDT 82/SEB/BPE' <severine.wendel@tarn-et-garonne.gouv.fr>

Bonjour,

Après une lecture fine du projet de « Renouvellement de l'autorisation de prélèvement en Garonne et augmentation des débits prélevés » dont la commune de MONTECH est maître d'ouvrage, nous adressons un avis favorable vis-à-vis du SAGE Vallée de la Garonne. Etant donné que le projet ne prévoit pas de travaux, il n'impactera pas de zone humide et n'aura aucun effet sur le ruissellement. Il est de ce fait compatible aux règles (1 et 2) du SAGE Vallée de la Garonne

Toutefois, nous souhaitons vous partager les recommandations suivantes :

- La CLE du SAGE Vallée de la Garonne en rapport avec la disposition II.9 du SAGE « Ajuster les prélèvements aux ressources disponibles par l'évaluation des volumes prélevables pour tous les usages », encourage les démarches concertées de planification ou de contractualisation locale qui identifient et mettent en œuvre une gestion rationnelle des autorisations de prélèvements visant à atteindre l'équilibre entre les prélèvements pour les usages et la ressource disponible.
- Par ailleurs, la CLE préconise un travail de gestion concertée prévoyant une régulation de l'usage de la ressource par toutes les parties prenantes locales en favorisant l'expérimentation, l'innovation et l'intelligence collective. En outre, elle préconise des actions de sensibilisation vis-à-vis des préleveurs.

Cordialement,

Cédric TREGUER

Chargé de missions SAGE : GEMAPI - DPF

Animateur de la Charte Garonne et confluences

Tél. portable: 07 75 10 34 86

cedric.treguer@smeag.fr

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG)

61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - tel. 05 62 72 76 00

www.smeag.fr | www.sage-garonne.fr | www.lagaronne.com | www.observatoire-garonne.fr

